

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 MAI 2012,
20 H, À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE SITUÉE AU 1330,
CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : MM. Yves Coulombe, maire
 Sylvain Delisle, conseiller
 Julien Milot, conseiller
 Louis Gosselin, conseiller
 Mmes Josée Côté, conseillère
 Debbie Deslauriers, conseillère

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2012
- Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
- Rapport des membres du conseil
- Résolution - objet : adoption du projet de loi n^o 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable
- Résolution – objet : demande à la Ville de Québec pour la réception et le traitement des boues de fosses septiques
- Avis de motion dans le but de modifier le Règlement de construction #307, visant à établir les types de matériaux pouvant être utilisés pour les bâtiments de l'inventaire des maisons ancestrales de la MRC

Correspondance

Divers :

- Période de questions
 - Comptes à payer
 - Clôture de la séance
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans. Claudette Pouliot fait fonction de secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Gaétan Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 AVRIL 2012**

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Louis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2012 tel que rédigé.

RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois d'avril 2012 : 18

Coût des travaux : 377 450 \$

RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

RÉSOLUTION – OBJET : ADOPTION DU PROJET DE LOI N° 14 : LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Considérant que, le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

Considérant que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

Considérant que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

Considérant que le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

Considérant que, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

Il est **proposé** par Gaétan Gagnon, **appuyé** par Josée Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De demander au gouvernement du Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs «avancées» significatives par rapport à l'ancienne législation;

De transmettre une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des

pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

RÉSOLUTION – OBJET : DEMANDE À LA VILLE DE QUÉBEC POUR LA RÉCEPTION ET LE TRAITEMENT DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES

Attendu que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans travaille présentement à l'élaboration d'un règlement régissant la vidange des fosses septiques avec champ d'épuration et des fosses de rétention sur son territoire;

Attendu que la Ville de Québec possède les équipements nécessaires pour recevoir et traiter les boues des installations septiques;

Il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Julien Milot et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De demander à la Ville de Québec de recevoir et de traiter ces boues, le volume étant estimé à mille sept cents (1700) mètre cubes aux 2 ans et la vidange se ferait durant la période de mai à octobre;

De mandater la directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité pour la signature de l'entente.

AVIS DE MOTION DANS LE BUT DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION #307 VISANT À ÉTABLIR LES TYPES DE MATÉRIAUX POUVANT ÊTRE UTILISÉS POUR LES BÂTIMENTS DE L'INVENTAIRE DES MAISONS ANCESTRALES DE LA MRC

Monsieur Julien Milot, conseiller, donne avis qu'un règlement modifiant le Règlement de construction #307 visant à établir les types de matériaux pouvant être utilisés pour les bâtiments de l'inventaire des maisons ancestrales de la MRC de l'Île d'Orléans sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal.

CORRESPONDANCE

DIVERS

• **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil répond aux questions des personnes présentes à la séance.

• **COMPTES À PAYER**

Il est **proposé** par Gaétan Gagnon, **appuyé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 67 762,93 \$ pour le mois d'avril 2012 et que le maire ou le pro-maire ainsi que la directrice générale/secrétaire trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat du secrétaire

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro 299-12.

Claudette Pouliot
Directrice générale /secrétaire-trésorière

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Debbie Deslauriers et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h 25.

CLAUDETTE POULIOT
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

YVES COULOMBE
MAIRE